

BAREME DES PRESTATIONS AGENCE- TARIFS 2018

à compter du 01/04/2017

Carte Professionnelle N° CPI 5906 2015 000 001 384 - délivrée par la CCI Grand Lille le 19/10/2015

GARANTIE FINANCIERE QBE Insurance : 550 000 € - TRANSACTIONS : 110 000 €

ABILocation
Gestion
Vente

A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE	Tarif TTC**																		
Recherche et mise en place du locataire :																			
Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 * <u>Honoraires de location</u> : les honoraires facturés au propriétaire ne peuvent être inférieurs à ceux facturés au locataire dans la limite des plafonds ci-dessous. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m²) : Zone très tendue _____ 12 € Zone tendue (LILLE) _____ 10 € Hors zones tendues et très tendues _____ 8 € ✓ Etablissement de l'état des lieux d'entrée _____ dans la limite de 3€/m² (cf détail ci-après) 	Prix / type*																		
Boxes, parkings, garages et caves : Honoraires de location et de rédaction d'actes (forfait): _____	115 €																		
Etats des lieux (dans la limite de 3€/m ² surface habitable) <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><i>Typologies</i></th> <th style="text-align: left;"><i>Appt</i></th> <th style="text-align: left;"><i>Maison</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>○ T1</td> <td>115 €TTC</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>○ T2</td> <td>135 €TTC</td> <td>150 €TTC</td> </tr> <tr> <td>○ T3</td> <td>150 €TTC</td> <td>160 €TTC</td> </tr> <tr> <td>○ T4</td> <td>160 €TTC</td> <td>180 €TTC</td> </tr> <tr> <td>○ T5</td> <td>180 €TTC</td> <td>200 €TTC</td> </tr> </tbody> </table> <p>*État des lieux d'entrée : les frais seront facturés pour chacune des parties (propriétaire/locataire) conformément à la législation en vigueur. État des lieux de sortie : les frais seront à la charge du bailleur sauf si ce dernier ne peut pas être établi contradictoirement conformément à la législation en vigueur.</p>	<i>Typologies</i>	<i>Appt</i>	<i>Maison</i>	○ T1	115 €TTC	/	○ T2	135 €TTC	150 €TTC	○ T3	150 €TTC	160 €TTC	○ T4	160 €TTC	180 €TTC	○ T5	180 €TTC	200 €TTC	
<i>Typologies</i>	<i>Appt</i>	<i>Maison</i>																	
○ T1	115 €TTC	/																	
○ T2	135 €TTC	150 €TTC																	
○ T3	150 €TTC	160 €TTC																	
○ T4	160 €TTC	180 €TTC																	
○ T5	180 €TTC	200 €TTC																	
A LA CHARGE DU BAILLEUR																			
Frais de négociation / entremise A la charge du bailleur (€/m ² surface habitable) _____	1€/m²																		
Gestion financière Frais d'établissement de l'état servant à la déclaration de revenus fonciers _____	Gratuit																		
Gestion Technique Suivi de gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant _____ <i>(pour les travaux d'un montant supérieur à 1000 € HT /exple réfection sols, murs plafonds, installation cuisine...)</i>	5% du devis																		
Représentation et procédures Autres prestations occasionnelles <i>(représentation du mandant aux AG, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi des dossiers contentieux, nouvelles obligations réglementaires et législatives, ...)</i> _____	Gratuit																		
Assurances Tarif calculé sur l'ensemble des sommes quittancées par l'agence <ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantie des loyers impayés _____ 1.9% ➤ Garantie « vacance locative » _____ 1.20 % 																			
Etats des lieux de sortie – à la charge du mandant (Cf tarifs précisés ci-dessus)																			
A LA CHARGE DU LOCATAIRE																			
Avenant au bail Rédaction avenant au bail _____	200 €																		
A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR – EN CAS DE VENTE																			
Honoraires revente logement (% du prix de vente – à la charge de l'acquéreur)	5%																		
Honoraires vente : Boxes, parkings, garages et caves – honoraires forfaitaire	1 200 €																		

*les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.

**taux de TVA actuel de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.